

Conférence de presse, 20 avril 2021

La nouvelle loi sur le CO₂ coûte cher à nos PME

Casimir Platzer, Président de GastroSuisse, Hôtelier

La Suisse est une destination touristique. Le secteur de l'accueil, de l'hôtellerie, de l'industrie événementielle et d'autres veillent à ce que notre pays soit une destination de vacances et de voyage très prisée, avec une offre attrayante et durable. La Suisse est déjà l'une des destinations de vacances les plus durables au monde. Le tourisme suisse s'est fixé pour objectif de promouvoir cette durabilité également dans le domaine de l'environnement. GastroSuisse rejette toutefois la révision de la loi sur le CO₂.

Dans la situation actuelle, il serait irresponsable d'imposer des charges encore plus lourdes à l'économie suisse. Depuis un an, l'économie suisse est aux prises avec la crise du Covid et les mesures de confinement. En fait, jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, la situation de nos PME n'a été aussi sombre. De nombreuses entreprises ont été contraintes de recourir au chômage partiel, sont menacées de faillite ou sont déjà ruinées. Les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme en général ont été particulièrement touchés. Mais d'autres secteurs sont également menacés.

La nouvelle loi sur le CO₂ rendrait le carburant, le mazout et le gaz plus chers, ce qui aurait un impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Au total, plus de 6 milliards de litres d'essence et de diesel sont vendus chaque année en Suisse. Il en résulte des coûts supplémentaires de bien plus de 700 millions de francs par an, qui devront bien être payés par quelqu'un. L'hôtellerie-restauration sera doublement pénalisée : d'une part, il faut s'attendre à une augmentation des coûts fixes et, d'autre part, la hausse des prix réduira la demande des clients.

De nombreuses entreprises ont dû s'endetter massivement depuis plusieurs mois et leurs fonds propres diminuent de plus en plus. En raison des exigences des autorités, les chiffres d'affaires baissent, mais les coûts fixes demeurent. En raison de leurs faibles liquidités, les institutions financières ne leur accordent plus de prêts. Où une entreprise est-elle censée trouver le capital nécessaire pour financer une rénovation permettant d'économiser du CO₂? Les instruments politiques suisses de soutien ne sont tout simplement pas suffisants ! Avant d'imposer un fardeau supplémentaire à de nombreuses PME, ces questions fondamentales doivent être clarifiées !

Outre le secteur de la restauration et de l'événementiel, c'est surtout le secteur aérien qui souffre du Covid. Et il s'agit maintenant de se faire plumer en plus par la taxe sur les billets d'avion et la taxe sur

les vols privés. L'industrie serait privée d'environ 1 milliard de francs. Tout d'abord, nos compagnies aériennes et les aéroports de Zurich et de Genève en pâtiront, tandis que l'Euro-Airport de Bâle, qui se trouve en partie sur le territoire français, bénéficiera d'un avantage déloyal. Outre les compagnies aériennes et les aéroports, les fournisseurs, les commerces et, finalement, les employés de nos aéroports, seront particulièrement touchés.

Les nouvelles taxes sur les vols affaibliraient massivement la Suisse en tant que site économique, car elle vit notamment de ses excellentes connexions avec les métropoles économiques de ce monde. Ce serait la chose la plus stupide à faire en ces temps difficiles.

Conclusion : la nouvelle loi sur le CO₂ est trop chère. Elle fait peser sur les PME en particulier d'énormes coûts supplémentaires. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre ces coûts supplémentaires maintenant, dans la pire crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale, car, dans la situation actuelle, chaque franc de coûts supplémentaires est un franc de trop ! Par conséquent, non à la loi coûteuse sur le CO₂.